

JOURNAL MUNICIPAL



Édition
janvier 2017
Numéro 1

À NOTER: la prochaine parution
du journal municipal sera le
17 février 2017.

RAPPEL:

course de la banquise

à Portneuf, le samedi 21 janvier 2017

(départ de la course : 11h00 – quai de Portneuf)

Pour information : Anick Leclerc

coursedelabanquise@gmail.com

418 283-2370



Pierre Choquette

dépositaire du greffé de
Maurice Grenier A.G.



Éric Lortie, B. Sc.
Arpenteur-Géomètre

2, Place de l'Église
Cap-Santé (Québec)
G0A 1L0

Tél.: 418 285-3252
Télec.: 418 285-0075



courriel: elortieag@videotron.ca

RAYNALD LECLERC
N O T A I R E

655 B, de l'Église
Portneuf (Québec)
G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532
Télécopieur : 418 286-4977

Si vous souhaitez faire paraître une publicité,
contactez-nous au 418 286-3844 poste 21

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB AU
WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année. **-Le format Word est requis.**

Pour faire paraître une information à but non lucratif, la date de tombée est le **jeudi 2 à 12h00 pour l'édition de février** prochain.

Note:

dans ce document, la forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Nelson Bédard, maire 418 286-3844 poste 23
maire@villedeportneuf.com

Diane Godin, conseillère au poste #1 : 418 286-6543
dyaneg@globetrotter.net
 membre du comité culture et embellissement
 représentante de la ville à la table de concertation des aînés de Portneuf
 représentante de la ville à l'O.M.H.
 membre du comité quai de Portneuf

Karine St-Arnaud, conseillère au poste #2 : 418 906-9583
karine.starnaud@villedeportneuf.com
 membre du comité consultatif d'urbanisme
 représentante de la ville à la table de concertation Culture
 représentante de la ville aux Haltes du Saint-Laurent

Chantale Hamelin, conseillère au poste #3 : 418 286-6910
chantale.hamelin@villedeportneuf.com
 représentante de la ville à la résidence Portneuvienne
 représentante de la ville à la R.R.G.M.R.P.
 représentante de la ville à la Coop Santé Portneuf/Saint-Basile
 membre du comité journal municipal

Joëlle Genois, conseillère au poste #4 : 418 455-5975
joelle.genois@villedeportneuf.com
 représentante de la ville à l'achat local
 responsable des questions familiales et du volet aînés
 membre du comité de la soirée hommage aux bénévoles

Bruno Cormier, conseiller au poste #6 : 418 326-1837
bruno.cormier@villedeportneuf.com
 maire suppléant (jusqu'en mai 2017)
 membre du comité de développement durable
 représentant de la ville à la C.M.V.Q.P.
 représentant de la ville à la CAPSA
 représentant de la ville auprès du CRSBP de la Capitale nationale et de Chaudières-Appalaches



Monsieur Nelson Bédard, maire

Prochaine séance
 ordinaire: **le lundi 13**
février 2017 à 19h30

Les responsables municipaux (418 286-3844)

DIRECTION GÉNÉRALE
 GREFFE
 SERVICE des TRAVAUX PUBLICS
 INSPECTION MUNICIPALE
 SERVICE des LOISIRS
 SERVICE des INCENDIES et SÉCURITÉ PUBLIQUE
 Bibliothèque LA DÉCOUVERTE
 Bibliothèque LE SIGNET
 CONTRÔLE ANIMALIER

Danielle M. Bédard poste 26
 France Marcotte poste 24
 Denis Dion poste 1
 Julie Vallée poste 25
 Anaïs Jardon poste 28
 Éric Savard (418 520-7471)
 Johanne Savard (418 286-3509)
 Chantale Hamelin (418 286-6910)
 Kathleen Marcotte (418 284-3061)

Hôtel de ville : 297, 1re Avenue, Portneuf, Québec, G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com tél. : 418 286-3844 fax : 418 286-4304 courriel : info@villedeportneuf.com

TRAVAUX PUBLICS : 418 808-8084 (urgence) LOISIRS : 418 286-3844 poste 28 - courriel : loisirs@villedeportneuf.com

EN CAS D'URGENCE : 911

La version originale des procès-verbaux est disponible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante: www.villedoportneuf.com

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORTNEUF DU : 15 décembre 2016

- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2017
- Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisation 2017-2018-2019

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORTNEUF DU : 9 janvier 2017

- Adoption de l'ordre du jour
- Période de questions
- Adoption des procès-verbaux du 12 et du 15 décembre 2016
- Dépôt du bordereau de correspondance
- Adoption des comptes à payer : 641 872.04\$
- Adoption règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2017
- Adoption règlement emprunt – rues des Frênes et des Chênes
- Avis de motion, création d'une zone Rc-102 à même la zone P-101
- Acceptation de la soumission pour la mise aux normes des installations d'eau potable du secteur Saint-Louis
- Mandat Samson & Frères, location d'une pompe submersible
- Mandat Envir'eau puits, supervision d'un essai de pompage
- Vente équipements travaux public
- Adoption des prévisions budgétaires 2017, OMH de Portneuf
- Adoption politique de location salle
- Congrès COMBEQ, fonctionnaire désignée
- Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de récupération hors foyer

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que le rôle de perception pour l'année 2017 sera déposé au bureau de l'hôtel de ville le 31 janvier 2017.

Avis est également donné que les comptes de taxes seront expédiés dans le délai imparti.

Donné à Portneuf, ce 20e jour de janvier 2017.

France Marcotte

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

EST, par les présentes, donné par la soussignée :

Avis de promulgation

QUE lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement 194 : «Règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2017 ».

QU'un avis de motion fut donné le 12 décembre 2016.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aux heures de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 20 janvier 2017.

France Marcotte

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité de la Ville de Portneuf:

Lors d'une séance du conseil tenue le 9 janvier 2017, le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 195, intitulé « Décrétant une dépense de 196 100\$ et un emprunt de 196 100\$ pour effectuer l'installation de bordure et de pavage sur les rues des Frênes et des Chênes ainsi que l'installation du service d'aqueduc à l'intersection de la rue des Frênes et de l'avenue Saint-Louis».

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 195 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 30 janvier 2017, au bureau de la municipalité, situé au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 195 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 223. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 195 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 30 janvier 2017 au bureau de la municipalité, situé au 297, 1^{re} Avenue Portneuf.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

Toute personne qui, le 9 janvier 2017, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Suite à la page suivante

AVIS PUBLIC...suite et fin**Personne morale :**

- avoir désigné par résolution, par ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 9 janvier 2017 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Portneuf, ce 20 janvier 2017.

France Marcotte

France Marcotte, greffière

UN PEU DE TOUT...**Horaire de nos églises**

95, 1^{re} Avenue Est, ville de Portneuf
Info : 418 286-3332

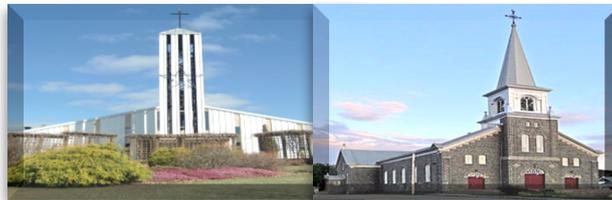
Église Anglicane St. John the Evangelist—Portneuf

Eucharistie en français par le Révérend Michel Royer: 1^{er} et 3^e dimanches du mois à 10h30
English services by Canon Graham Jackson: 2nd Sunday of the month at 10:30 am from Easter to Christmas

Bienvenue à toutes et à tous!

Pour plus de détails, consultez notre bulletin paroissial disponible à notre chapelle
et aux deux bureaux de poste de Portneuf.

messe du dimanche : 11h00 / messe du mardi : 16h30

**À votre bon souvenir**

Depuis le 1^{er} janvier et pour toute l'année 2017,
la messe du dimanche est dorénavant à 11h00.

Merci d'en prendre bonne note et encore une fois BONNE ANNÉE!



ÉCOLE DES SENTIERS

186, rue Saint-Germain, Portneuf

(Année scolaire 2017-2018)

INSCRIPTION PRÉSCOLAIRE 5 ANS

Si votre enfant n'est pas inscrit aux ateliers Passe-Partout cette année, vous devrez vous présenter à l'école à la date indiquée plus bas. Les parents doivent apporter le certificat de naissance (grand format) de l'enfant, ainsi que sa carte d'assurance maladie et votre permis de conduire comme preuve de résidence au Québec. (L'enfant devra avoir 5 ans avant le 30 septembre 2017).

Veillez vous présenter à l'école des Sentiers, avec votre enfant, une intervenante en langage aimerait le rencontrer.

Mardi 7 février 2017

HEURES : de 8H30 à 11H00 et de 12H45 à 15H00

P.S.: Si l'école était fermée pour cause de tempête, l'inscription serait remise au lendemain.

Si votre enfant est inscrit aux ateliers de Passe-Partout cette année, *vous n'avez pas à venir l'inscrire*, car un formulaire d'inscription arrivera par le biais de votre enfant au mois de février.

INSCRIPTION PASSE-PARTOUT 4 ANS

Si vous désirez inscrire votre enfant aux ateliers de Passe-Partout vous devez vous présenter à l'école à la date indiquée plus bas. Les parents doivent apporter le certificat de naissance (grand format) de l'enfant, ainsi que sa carte d'assurance maladie et votre permis de conduire comme preuve de résidence au Québec (L'enfant devra avoir 4 ans avant le 30 septembre 2017).

Mardi 14 février 2017

HEURES : de 8H30 à 11H00 et de 12H45 à 15H00

Les rencontres comprennent environ 22 ateliers de 2h. le jour pour les enfants, 4 ateliers parents/enfants le jour aussi et 4 ateliers le soir pour les parents seulement.

Au plaisir de vous rencontrer,

Jean-François Garneau, directeur
École des Sentiers, Portneuf

La bibliothèque La Découverte: secteur nord, Carrefour municipal, 500, rue Notre-Dame, Portneuf

Biblio la Découverte: mardi 18h30 à 20h00, mercredi 13h30 à 15h00, jeudi 18h30 à 20h00

HEURE DU CONTE pour les jeunes enfants accompagnés d'un parent: le troisième vendredi de chaque mois à 19 heures à marquer sur votre calendrier (conte et bricolage à la bibliothèque La Découverte).

LES NOUVEAUTÉS :

La **généalogie** vous intéresse? Sur le site de la bibliothèque, livres et ressources numériques, ensuite sur Généalogie Québec, suivez les instructions, vous trouverez tout ce dont vous aurez besoin pour vos recherches (numéro de membre et NIP nécessaire)

Vous aimez les **musées**? De janvier à mai 2017, vous pouvez emprunter un laissez-passer durant 7 jours pour visiter un musée du Québec valide pour une entrée gratuite (2 adultes, 2 enfants). C'est un prêt tout comme un livre, mais attention, 1.00\$ de pénalité par jour ouvrable si vous dépassez les 7 jours d'emprunt. Informez-vous à la bibliothèque.

Vous êtes un adepte des **revues**? Plusieurs revues peuvent être empruntées par voie numérique et ce, tant et aussi longtemps que vous le voulez et que vous ne les aurez pas supprimées de votre ordinateur.

Nouveautés « livres »

Steven Uhly : Le goût de vivre	Ken Follett : L'appel des étoiles
Pascale Dussault : La fiancée au corset rouge	Paulo Coelho : L'espionne
Helen Fielding : Bridget Jones Baby le journal	Nora Roberts : Il neige sur Central Park
Robert Ludlum : L'expérience Utopia	Imbolo Mbue : Voici venir les rêveurs
Maxime Chattam : Autre-monde, Genèse	Stephenie Meyer : La chimiste
Mary Higgins Clark : Le piège de la belle au bois dormant	
ENFANTS -plusieurs nouveautés :	
La série Ben entreprend... Garfield - Les Schtroumpfs - La science en 30 secondes - Les émotions- Les animaux en hiver	L'amour et l'amitié - La maison - Le chat La voiture - Trop peur - Les bêtises des princesses -



**BIBLIOAIDANT ET UN LIVRE UNE NAISSANCE,
adressez-vous aux bénévoles.**

La bibliothèque Le Signet, secteur sud, école La Riveraine, 105, rue des Écoliers, Portneuf

Félicitations aux gagnants du tirage de Noël: Laurie Gauthier (adulte) et Émile Rivard (jeune).

La bibliothèque est ouverte les mercredis de 19h00 à 20h30. Il est possible de joindre les bénévoles à la bibliothèque aux heures d'ouverture au 418 286-6525, poste 6527.

Coop Santé Portneuf/Saint-Basile Services offerts et tarifs

<u>Services</u>	<u>Tarifs membre en règle</u>	<u>Tarifs non-membre</u>
Super infirmier(ère) et	Ouverture de dossier : sans frais	
Infirmier(ère)	Consultation : 30\$ à 80\$	Consultation : 30\$ à 80\$
Prélèvements	Gratuit pour tous. Service dispensé par le CIUSSS de la Capitale-Nationale *Pour rendez-vous : 418 285-2626 poste 1	
Service de prises de rendez-vous pour vos prélèvements; offert par votre Coopérative Santé Portneuf/Saint-Basile	Tarif : 5\$ (avec photocopies)	Tarif : 10\$ (avec photocopies)
Chiropratique	Examen initial : sans frais Traitement : 35\$	Examen initial:30\$ traitement : 45\$
Massothérapie (7 types de massages) En partenariat avec Esthétique Vicky Gauthier	Rabais de 10\$ sur le tarif régulier (non applicable aux promotions en cours)	Tarif régulier : 65\$ à 75\$/hre
Podiatrie	Ouverture de dossier : sans frais Examen / Traitement : rabais variables selon le traitement	Ouverture de dossier : 15\$ Examen / Traitement : Tarifs variés
Psychoéducation (coaching familial) En partenariat avec La Lanterne	Ouverture de dossier : sans frais Rabais de 15% sur différents types d'interventions	Ouverture de dossier : 30\$
Psychologie	Tarif : 80\$/hre	Tarif : 90/hre

Les professionnels de la santé sont payés par les patients ou la RAMQ. La majorité des assurances collectives remboursent les frais encourus qui ne sont pas couverts par la RAMQ.

FADOQ de la JOIE PORTNEUF



J'aimerais en mon nom personnel et au nom du conseil souhaiter à tous les membres une bonne et heureuse année. Je profite de l'occasion pour vous inviter à venir souligner la Saint-Valentin avec nous lors d'un brunch qui sera servi le mardi 14 février à 11h30 à la salle des Chevaliers Colomb au coût de 12.00\$.

Veuillez réserver avant le 9 février 2017.

Bienvenue à tous nos membres!

Merci à l'avance,

LOUISETTE ROY, présidente



**Pour renseignements:
Betty Jess 418 286-6134
Thérèse Roy
418 285-3817**

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS



RAPPEL-Déneigement

Comme l'année passée, notre ville, appuyée par son équipe des travaux publics, est prête à passer à l'action pour fournir le meilleur service de déneigement possible. Nous sommes conscients que le service de déneigement influe directement sur la qualité de vie de la population et une fois de plus, nous nous efforcerons d'être à la hauteur de vos attentes face aux rigueurs de notre climat, aux températures et aux conditions changeantes, en peu de temps.

Soucieux de la protection de vos biens durant les périodes de déneigement, aux abords de la voie publique, nous requérons votre collaboration afin de bien les protéger et éviter le plus de désagréments possibles.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de se débarrasser de la neige des propriétés privées et publiques dans les rues ou sur les trottoirs. De plus, les boîtes aux lettres doivent être installées à l'extérieur de l'emprise de la route et protégées adéquatement. L'installation doit être conforme aux normes de Postes Canada.

Les arbres, arbustes, clôtures ou autres doivent être protégés et situés à l'intérieur de la limite de la propriété des résidents. La Ville ne pourra être tenue responsable des bris survenus accidentellement lors des opérations de déneigement ou d'entretien.

Merci de votre collaboration.

Denis Dion

Directeur des travaux publics

Saison hivernale 2016-2017

Enlèvement et déblaiement de la neige entre le 15 novembre et le 1^{er} avril inclusivement, il est interdit sur tout le territoire de la municipalité de stationner un véhicule sur un chemin public entre **23h00 et 7h00**.

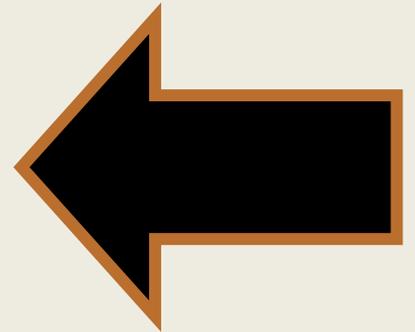
Durant cette période, la personne désignée est autorisée à faire procéder à l'enlèvement et au déplacement de tout véhicule stationné dans la rue ainsi qu'au remorquage, de même que le remisage le cas échéant, est fait aux frais du propriétaire du véhicule, qui ne peut en recouvrer la possession que sur paiement de frais réels encourus plus une **amende de 50.00\$**.

**Extrait du règlement no. RMU-2016, relatif au stationnement article 5.5*

Chevaliers de Colomb de Portneuf



110, de la Rivière, Portneuf



Souper rosbif et danse avec Mario Paquet

Le samedi 28 janvier 2017, 18h00
Coût : 20.00\$

Pour renseignements ou pour vous procurer des cartes :
Henri Laganière : 418 285-2501
Mario Vézina : 418 286-3071
Pierre Renaud : 418 286-0074

Également en vente à la **Boutique Point de Vue**, Saint-Marc-des-Carières
418 268-5831

et au **Magasin Paré**, Deschambault-Grondines
418 286-3133